

Nations Unies
**ASSEMBLEE
GENERALE**

DIXIEME SESSION
Documents officiels



CINQUIEME COMMISSION, 512e

SEANCE

Lundi 21 novembre 1955,
à 10 h. 45

New-York

SOMMAIRE

	Pages
Points 37 et 38 de l'ordre du jour :	
Prévisions budgétaires supplémentaires pour l'exercice financier 1955	149
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 (suite)	
Point 38 de l'ordre du jour :	
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 (suite)	151
Point 46 de l'ordre du jour :	
Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées, au titre du Compte spécial de l'assistance technique (fin)	153
Point 36 de l'ordre du jour :	
Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (fin) :	
d) Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, exercice terminé le 30 juin 1955 (fin)	153

Président: M. Hans ENGEN (Norvège).

POINTS 37 ET 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Prévisions budgétaires supplémentaires pour l'exercice financier 1955

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 (suite)

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR L'UTILISATION DE L'ENERGIE ATOMIQUE A DES FINS PACIFIQUES (A/3029, A/C.5/638)

1. M. MERROW (Etats-Unis d'Amérique) déclare que le coût de la Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques est très élevé. Lorsque l'Assemblée générale, à sa neuvième session, a autorisé le Secrétaire général à réunir cette conférence, elle n'avait sans doute pas prévu l'ampleur de ses résultats et des dépenses qu'elle occasionnerait. La Conférence a permis au public de mieux comprendre les problèmes de l'énergie atomique et, dans tous les pays, la presse a consacré à ses débats plus d'attention qu'à n'importe quelle autre conférence réunie sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies.

2. La Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques a sans doute été la conférence scientifique la plus importante de l'histoire. A cet égard, les chiffres que le Secrétaire général a cités dans son rapport sur la Conférence (A/2967) sont particulièrement éloquentes. C'est pourquoi on ne peut juger les dépenses sans tenir compte des résultats. Grâce à la Conférence, on s'est en effet rendu compte qu'il était possible de produire de l'électricité au moyen de l'énergie atomique, que les ressources en uranium étaient plus largement réparties

qu'on ne le pensait auparavant et que le thorium présentait une importance particulière pour la production de l'énergie atomique. L'échange de renseignements scientifiques permettra une utilisation plus intensive de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En outre, les savants de divers pays ont renoué des relations rompues depuis de nombreuses années et se sont entretenus dans un esprit de coopération qui a contribué à l'harmonie internationale. Il est probable que cette conférence aura des répercussions dans tous les domaines pendant de très nombreuses années. Les entreprises industrielles, les universités, les fondations et les organismes gouvernementaux ont tous apporté un concours utile. Le Gouvernement des Etats-Unis a offert à la bibliothèque de l'Office européen de l'Organisation des Nations Unies à Genève une collection d'ouvrages sur l'énergie atomique.

3. Les Etats-Unis sont particulièrement satisfaits du succès de la Conférence, car c'est dans l'esprit de la déclaration faite le 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale (470ème séance plénière) par le président Eisenhower que la délégation des Etats-Unis a proposé, à la neuvième session, la convocation de cette conférence internationale. Pour assurer la diffusion des renseignements réunis au cours de cette conférence, il est indispensable que les actes de la Conférence et que les rapports dont elle a été saisie soient publiés. Cela explique le montant particulièrement élevé des frais d'impression et de traduction. Pour réduire l'incidence de ces frais sur le budget total de l'Organisation des Nations Unies, il faudrait étudier la possibilité de renvoyer à une date ultérieure l'impression d'un certain nombre de publications dans d'autres domaines, qui présentent relativement moins d'importance.

4. La Première Commission a déjà recommandé, par un projet de résolution (A/3008, projet de résolution A), la convocation d'une deuxième conférence internationale sur l'énergie atomique qui se tiendrait en 1957 ou 1958 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Il faut espérer que, grâce à l'expérience acquise au cours de la conférence de 1955, le Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et les gouvernements pourront obtenir des résultats meilleurs encore, tout en maintenant les dépenses au minimum.

5. Pour conclure, le représentant des Etats-Unis souligne l'importance que présente l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et il ajoute que les conférences sur l'énergie atomique constitueront certainement l'une des plus utiles contributions que l'Organisation des Nations Unies aura apportées à la solution des problèmes fondamentaux de l'époque actuelle.

6. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) dit que la Commission se trouve devant une note de frais particulièrement lourde, mais qu'elle n'aura sans doute pas trop d'hésitation à l'accepter étant donné le succès remporté par la Conférence. Il serait souhaitable qu'à l'avenir, pour des conférences de ce genre, l'Assemblée générale et le Comité consultatif puissent examiner at-

tentivement les prévisions budgétaires du Secrétaire général afin de réaliser éventuellement quelques économies.

7. La délégation des Pays-Bas approuve toutes les recommandations du Comité consultatif (A/3029), notamment la réduction de 50.000 dollars sur le crédit demandé pour la traduction et l'impression des actes de la Conférence et l'idée de couvrir une partie des dépenses d'information, à concurrence de 50.000 dollars, au moyen du crédit prévu pour le Département de l'information dans les prévisions budgétaires pour 1956 (A/2904).

8. M. CHAMBERS (Australie) se plaît à constater le grand succès remporté par la Conférence, ce qui ne l'empêche pas de penser, comme le Comité consultatif (A/3029, par. 7), que l'obligation de préparer la Conférence dans des délais très courts a contribué à augmenter les frais. Si l'on décide de réunir une nouvelle conférence, il faudrait disposer du temps nécessaire pour préparer la conférence le plus rationnellement possible tout en limitant les dépenses. D'autre part, on peut se demander s'il est bien utile d'imprimer les procès-verbaux de toutes les séances de la conférence. Compte tenu de ces observations, l'Australie appuiera les recommandations du Comité consultatif.

9. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) déclare que les gouvernements intéressés, le Secrétaire général et le personnel de l'Organisation des Nations Unies ont tous contribué au succès obtenu par la Conférence. La délégation du Royaume-Uni votera les crédits dont l'ouverture est recommandée par le Comité consultatif; elle estime, comme celui-ci, que les dépenses jusqu'à concurrence de 100.000 dollars devraient être couvertes par l'ajournement en 1956 de certains travaux moins importants pour lesquels des crédits sont déjà prévus dans les prévisions budgétaires pour 1956. Comme le Comité consultatif, également, elle est hostile au report sur 1956 de crédits ouverts pour 1955. On créerait un précédent très fâcheux en s'écartant des méthodes budgétaires normales.

10. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) signale que sa délégation, très satisfaite du succès de la Conférence, approuve les conclusions et recommandations du Comité consultatif et votera les crédits dont ce comité recommande l'ouverture.

11. M. VENKATARAMAN (Inde), M. RISHTYA (Afghanistan) et M. BREWER (Libéria) expriment la satisfaction que le succès remporté par la Conférence a causée à leur gouvernement. Ils voteront les crédits recommandés par le Comité consultatif.

12. M. FENAUX (Belgique), attirant l'attention sur le paragraphe 7 du rapport du Comité consultatif, exprime l'espoir qu'à l'avenir on évitera les mesures d'improvisation dans la préparation d'une conférence de ce genre. Il tient cependant à féliciter le Secrétaire général, le Directeur et le personnel de l'Office européen des efforts qu'ils ont déployés pour contribuer au succès de la Conférence. M. Fenaux appuie les recommandations faites par le Comité consultatif au paragraphe 14 de son rapport et il approuve entièrement les dispositions prises pour assurer la révision des traductions en russe et en espagnol par les Académies des sciences de Moscou et de Madrid respectivement. La délégation belge votera les crédits dont le Comité consultatif recommande l'ouverture.

13. M. TURNER (Contrôleur), après avoir remercié les délégations qui ont félicité le Secrétariat de la façon dont a été organisée la Conférence internationale sur

l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, souhaiterait préciser la position du Secrétaire général à l'égard des recommandations du Comité consultatif.

14. Le Comité consultatif recommande de réduire de 50.000 dollars les prévisions du Secrétaire général relatives aux publications et de 50.000 dollars également le crédit demandé pour le Département de l'information. Le Secrétaire général ne contestera pas la recommandation tendant à réduire de 50.000 dollars les prévisions relatives aux publications, étant entendu toutefois qu'il ne s'agit que de prévisions — par définition imprécises — ce qui l'empêche de donner l'assurance qu'il sera possible d'économiser 50.000 dollars sur l'ensemble du programme des publications des Nations Unies. Il faut noter en outre que la proposition du Comité consultatif pourra nécessiter des virements de crédits entre les chapitres 24 et 25 d'une part et le chapitre 34 d'autre part. Le Secrétaire général suppose que ces virements ne soulèveront pas d'objections.

15. En ce qui concerne la réduction des crédits demandés pour le Département de l'information, il n'a pas encore été possible d'étudier les incidences de la recommandation du Comité consultatif. Il se peut qu'elle entraîne certaines difficultés et le Secrétaire général espère que, quelle que soit la décision de la Commission, il aura ultérieurement la possibilité d'exposer son point de vue, par exemple lorsque la Commission examinera le chapitre 10 du budget relatif au Département de l'information.

16. Le Secrétaire général ne conteste pas la réduction de 74.000 dollars que le Comité consultatif souhaite apporter aux prévisions supplémentaires pour 1955, à condition qu'il soit entendu que le solde de la dépense sera imputé sur les crédits ouverts pour 1956.

17. Au paragraphe 5 de son rapport, le Comité consultatif se réfère à la proposition du Secrétaire général qui demande, étant donné l'impossibilité de déterminer avec certitude comment les dépenses se répartiront entre 1955 et 1956, que les crédits ouverts pour 1955 puissent être utilisés en 1956. Pour sa part, le Comité consultatif ne voit aucune raison de modifier les méthodes budgétaires normales qui exigent que les soldes non utilisés de 1955 soient annulés et, si c'est nécessaire, qu'ils soient réaffectés au moyen de l'ouverture de crédits supplémentaires. L'intention du Secrétaire général était de faire ajouter, dans la résolution portant ouverture de crédits pour 1955, un paragraphe stipulant que les crédits non engagés du chapitre 34 seraient de nouveau automatiquement ouverts pour 1956. Il semble donc que la seule divergence de vues entre le Secrétaire général et le Comité consultatif porte sur la question de savoir si les crédits non utilisés en 1955 devront être ouverts de nouveau pour 1956 au cours de la session actuelle ou lors de la présentation des prévisions supplémentaires qui seront soumises à la onzième session. Le Secrétaire général estime que ce serait manquer de réalisme que de vouloir annuler les crédits non utilisés, alors que l'on est pratiquement sûr d'avoir à dépenser ces sommes au cours des premiers mois de 1956. Il n'insistera toutefois pas sur ce point, s'il est entendu que, dans le cas où le solde de 1955 serait annulé et où les crédits ouverts pour 1956 seraient insuffisants, il aurait la possibilité de faire un prélèvement sur le Fonds de roulement pour compléter les crédits ouverts au chapitre 34.

18. Le PRESIDENT invite la Commission à se prononcer sur la recommandation du Comité consultatif (A/3029, par. 17) tendant à l'ouverture d'un crédit de 1.400.000 dollars dans un nouveau chapitre du budget

de 1955, adopté par la résolution 890 (IX) du 17 décembre 1954, et d'un crédit de 961.000 dollars dans un nouveau chapitre du budget de 1956.

Cette recommandation est adoptée.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1956 (A/2904 et Add.1, A/3025, A/C.5/627/Rev.1, A/C.5/629, A/C.5/L.353) [suite]

Sièges permanents de l'Union internationale des télécommunications et de l'Organisation météorologique mondiale (suite)

19. M. CHAMBERS (Australie) rappelle qu'à la neuvième session, la délégation australienne a fait savoir à la Cinquième Commission (480ème séance) qu'elle ne pouvait accepter que l'Organisation des Nations Unies finance la construction, sur le terrain du Palais des Nations, de bâtiments destinés à abriter les sièges de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) que si l'opération était assurée autrement que par l'ouverture d'un crédit au budget ordinaire de l'Organisation. Or le Secrétaire général, dans sa nouvelle note sur la question (A/C.5/L.353), ne voit pas d'autre méthode que cette ouverture de crédit et écarte le recours à l'emprunt ou un prélèvement sur le Fonds de roulement; la délégation australienne est donc d'avis que l'Assemblée générale ne doit pas confirmer l'offre qu'elle a faite en 1954 (A/2886, par. 37).

20. Le Canton de Genève a fait une offre très généreuse qui devrait permettre à l'Organisation des Nations Unies d'économiser environ 2 millions de dollars; les avantages qu'il y aurait à ce que ces deux institutions spécialisées soient logées sur le terrain de l'Organisation sont importants, mais ne suffisent pas à justifier les dépenses qui seraient entraînées. Si l'OMM et l'UIT avaient leur siège sur le terrain de l'Organisation, l'économie que permettraient de réaliser des services communs ne serait que de l'ordre de 10.000 dollars par an, alors que le coût du capital à fournir reviendrait aux Etats Membres à environ 60.000 dollars par an.

21. Etant donné l'offre du Canton de Genève, une telle dépense serait absolument inutile et injustifiée, même si les autorités suisses étaient disposées à contribuer financièrement à la construction d'une nouvelle aile du Palais des Nations. Alors que le budget de l'Organisation des Nations Unies et ceux des institutions spécialisées commencent à prendre des proportions inquiétantes, alors qu'il va falloir voter pour 1955 des crédits supplémentaires de l'ordre de 6 millions de dollars, alors que le relèvement de certaines indemnités du personnel va entraîner un surcroît de dépenses appréciable et que certaines délégations affirment que les fonds dont on dispose pour l'assistance technique sont insuffisants, il ne serait pas raisonnable de projeter d'ouvrir un crédit de 2 millions de dollars pour financer la construction de ces bâtiments quand il est possible de conclure des arrangements sans frais pour l'Organisation des Nations Unies.

22. Si, cependant, on décide de renouveler l'offre faite antérieurement aux deux institutions, la délégation australienne ne voit pas d'objection à ce que le Secrétaire général soit, comme il le propose (A/C.5/L.353, par. 5), autorisé à étudier, en consultation avec les secrétaires généraux de l'UIT et de l'OMM, la possibilité d'une contribution financière directe du Gouvernement suisse pour la construction d'une nouvelle aile, et, au cas où

une telle contribution serait offerte, à ce qu'il soit autorisé à l'accepter. En pareil cas, elle admettrait également que le Secrétaire général soit autorisé à ajuster le loyer annuel demandé à l'UIT et à l'OMM de façon qu'il représente 3 pour 100 des frais de construction à la charge de l'Organisation des Nations Unies.

23. M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) reconnaît que du point de vue strictement financier l'offre du Canton de Genève est la plus avantageuse, mais elle implique toutefois que l'on renonce à resserrer la coopération entre les institutions spécialisées et l'Organisation des Nations Unies et à développer les services communs. A cet égard, il serait intéressant d'avoir des renseignements plus précis sur les économies que permettrait de réaliser le développement de services communs. Dans le cas où ces économies seraient appréciables, il y aurait intérêt à maintenir l'offre de l'Organisation.

24. La décision de la délégation néerlandaise dépendra aussi dans une large mesure du mode de financement qui sera adopté. La solution préconisée par le Secrétaire général (A/C.5/L.353, par. 7) est acceptable, mais il serait utile d'étudier d'autres formules, notamment la possibilité d'une contribution financière directe du Gouvernement suisse pour la construction d'une nouvelle aile et de voir si l'on ne pourrait pas trouver une solution analogue à celle qui avait été adoptée pour l'aile de l'Organisation mondiale de la santé. Si le Gouvernement suisse n'est pas prêt à prendre à sa charge la moitié environ des frais de construction, mieux vaudrait renoncer à la construction d'une nouvelle aile. Dans le cas où il ne serait pas possible d'obtenir tous les renseignements pertinents avant la fin de la session, il serait préférable de laisser au Secrétaire général le soin de prendre une décision, en accord avec le Comité consultatif.

25. En ce qui concerne la construction de bureaux supplémentaires pour l'Organisation des Nations Unies, le représentant des Pays-Bas comprend les objections du Comité consultatif (A/3025, par. 11) mais croit qu'il serait judicieux de profiter de cette occasion pour agrandir les locaux du Palais des Nations qui semble appelé à abriter un nombre de plus en plus grand de conférences internationales.

26. Quoi qu'il en soit, la délégation des Pays-Bas n'a pas encore arrêté sa position et elle souhaiterait connaître les vues des autres délégations.

27. M. PELT (Directeur de l'Office européen de l'Organisation des Nations Unies) attire l'attention de la Commission sur l'aperçu des conséquences financières des différentes propositions (A/C.5/627/Rev.1, par. 12), qui montre que l'offre faite par le Canton de Genève aux deux institutions, notamment à l'UIT, est une offre généreuse. En outre, la déclaration faite à la 510ème séance par l'observateur par intérim de la Suisse permet d'espérer la possibilité d'une contribution financière directe du Gouvernement suisse. Le loyer annuel que paierait l'UIT pourrait alors être ajusté de façon à ne représenter que 2,25 pour 100 des frais de construction totaux, ce qui rendrait probablement ce loyer comparable à celui que les autorités cantonales envisagent de demander. Dans ces conditions, l'OMM et l'UIT trouveraient peut-être avantage à accepter la proposition de l'Organisation des Nations Unies, puisque cette dernière serait propriétaire des nouveaux locaux.

28. Répondant au représentant des Pays-Bas, M. Pelt rappelle la déclaration qu'il a faite à la 510ème séance au sujet des services communs. Il serait difficile aux deux institutions spécialisées d'organiser efficacement des services communs avec l'Organisation des Nations Unies si elles acceptaient l'une ou l'autre des proposi-

tions des autorités suisses. L'adoption de la première proposition du Canton de Genève ne permettrait pas d'organiser commodément des services communs aux deux institutions elles-mêmes; de plus, quelle que soit la proposition adoptée, il ne serait pas possible d'organiser les services communs dont il est question aux paragraphes 10 et 11 du rapport du Secrétaire général (A/C.5/627/Rev.1). Or, avec l'application des principes assez souples que le Comité consultatif a préconisés en matière de tarification des services rendus (A/3024), les institutions spécialisées seront peut-être désireuses de développer davantage les services communs qu'elle ne l'étaient lors de l'application du tarif antérieur. Il serait facile de développer ces services, notamment dans le domaine de la reproduction — à condition de moderniser les installations de l'Office européen — dans celui de la distribution, qui lui est étroitement lié, et peut-être même dans ceux de la traduction et des travaux d'imprimerie.

29. Sir Alec RANDALL (Royaume-Uni) pense que l'Organisation des Nations Unies n'est pas en mesure de prendre à sa charge la construction d'une nouvelle aile. Lorsque, à la neuvième session, sa délégation avait en principe accepté que l'Organisation finance la construction d'un bâtiment pour l'UIT et l'OMM, elle pensait que la dépense pourrait être financée par prélèvement sur le Fonds de roulement. Des faits nouveaux sont intervenus depuis: le budget de 1956 est en fait supérieur au précédent et, lorsque la solution proposée par le Secrétaire général pour le remboursement de l'impôt sur le revenu au moyen d'un fonds de péréquation des impôts (A/C.5/643) aura été acceptée, le Fonds de roulement ne disposera pas des ressources nécessaires. La délégation du Royaume-Uni est hostile à toute mesure qui aurait pour effet de gonfler encore le budget; elle votera donc contre le renouvellement de l'offre faite en 1954 à l'UIT et à l'OMM.

30. Il appartient aux institutions spécialisées de voir si elles peuvent accepter l'offre très généreuse formulée par le Canton de Genève ou toute autre offre plus avantageuse que pourrait faire le Canton.

31. La délégation du Royaume-Uni est opposée pour le moment à tout agrandissement du Bureau européen de l'Organisation des Nations Unies pour prévoir des locaux de réserve. Il est impossible de savoir à l'avance avec exactitude quelle serait l'étendue des besoins et, de l'avis de la délégation du Royaume-Uni, l'Organisation ne doit pas prendre de telle décision à l'heure actuelle.

32. M. ERHAN (Turquie) estime qu'il serait préférable que l'Organisation des Nations Unies soit propriétaire des bâtiments dans lesquels seront logées les deux institutions spécialisées, même si cette solution était un peu plus onéreuse. Il est toutefois à craindre qu'en l'espèce la différence soit assez sensible.

33. De toute manière, si la Commission décide que l'Organisation doit prendre à sa charge la construction d'une nouvelle aile, il serait bon que les frais soient répartis sur cinq exercices budgétaires au moins afin que les contributions des Etats Membres ne s'en trouvent pas trop augmentées. Si, au contraire, l'UIT et l'OMM retiennent l'offre du Canton de Genève, il y aurait intérêt à prévoir une disposition qui permettrait ultérieurement à l'Organisation des Nations Unies de racheter les bâtiments.

34. M. LIVERAN (Israël) pense qu'en laissant entendre que le Gouvernement suisse pourrait contribuer au financement d'une nouvelle aile du Palais des Nations, l'observateur par intérim de la Suisse a introduit

dans le débat un élément nouveau. Il est donc impossible à la Commission de prendre une décision tant qu'elle n'aura pas de renseignements plus précis sur cette offre et qu'elle ne connaîtra pas la réaction des deux institutions spécialisées intéressées.

35. M. MERROW (Etats-Unis d'Amérique) estime que l'Organisation des Nations Unies doit réaffirmer la décision qu'elle avait prise en 1954 et faire une offre ferme, car cette attitude permettra de resserrer les liens qui existent entre les différentes institutions des Nations Unies et de développer les services communs. Pour ce qui est du financement des travaux de construction, les Etats-Unis appuient la proposition contenue dans la note du Secrétaire général (A/C.5/L.353, par. 7), même si elle doit entraîner une augmentation de la contribution des Etats Membres pour quelques années à venir, étant donné notamment que le Gouvernement suisse a laissé entendre qu'il pourrait offrir son concours pour les arrangements financiers. De toute manière, il ne serait pas nécessaire d'ouvrir un crédit au budget de 1956. Comme l'a suggéré le Secrétaire général, les dépenses que l'Organisation devrait engager en 1956 pourraient être couvertes par le Fonds de roulement. A la onzième session, l'Assemblée générale, disposant de renseignements plus complets, pourra alors se prononcer sur le mode de financement à adopter.

36. M. FRIIS (Danemark) pense qu'il est difficile de prendre position à ce stade de la discussion; il vaudrait mieux, à son avis, attendre que les suggestions de certaines délégations soient formulées sous une forme plus concrète. M. Friis voudrait d'autre part savoir pourquoi le Secrétaire général, au paragraphe 7 de sa note (A/C.5/L.353), rejette la formule de l'emprunt portant intérêt.

37. M. TURNER (Contrôleur) répond que, de l'avis du Secrétaire général, le paiement d'un intérêt constituerait une dépense supplémentaire qui n'est pas absolument indispensable. Par rapport au budget total de l'Organisation des Nations Unies, la dépense nécessitée par la construction d'une nouvelle aile n'est pas tellement importante et se répartirait, de toute façon, entre plusieurs exercices. Si l'on recourt à un emprunt pour financer la construction de la nouvelle aile, on ne réduira la dépense budgétaire réelle que de quelques centaines de milliers de dollars, tandis que l'intérêt du prêt, même s'il est peu élevé, pourrait finir par représenter une somme relativement importante compte tenu de la période d'amortissement. Toutefois, si la Commission le désire, le Secrétaire général pourra étudier les possibilités qui s'offrent dans ce domaine et, au cas où un prêt paraîtrait intéressant, en aviser l'Assemblée à la onzième session. La Commission disposerait encore d'assez de temps pour déterminer quelle est, à son avis, la meilleure méthode de financement.

38. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que bien des questions sont demeurées sans réponse, notamment en ce qui concerne la coordination future des activités de l'Organisation des Nations Unies et des deux institutions intéressées. Il y aurait donc lieu de ne pas prendre de décision à la présente session, et d'attendre la session suivante pour qu'un examen sérieux de tous les aspects du problème puisse être effectué.

39. M. FENAUX (Belgique) partage la perplexité des nombreuses délégations qui ont exprimé des doutes sur l'opportunité de se prononcer dès maintenant; la Commission doit cependant prendre une décision à la présente session, il faut donc qu'elle étudie la question sous tous ses aspects.

40. Selon M. PINARD (Canada), une autre solution est possible : étant donné que la plupart des délégations préféreraient que les deux institutions spécialisées soient logées dans une nouvelle aile du Palais des Nations, et que, d'autre part, le Gouvernement suisse a laissé entendre qu'il offrirait son concours, le Secrétaire général pourrait essayer d'obtenir des autorités suisses un prêt sans intérêt, comme cela s'est fait lors de la construction du Siège à New-York. Le financement de la construction n'entraînerait donc pas de dépenses immédiates pour l'Organisation des Nations Unies, ce qui permettrait aux délégations qui sont hostiles au plan initial d'accepter cette solution.

41. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) précise que l'obtention d'un prêt sans intérêt serait une solution fort avantageuse : l'Organisation des Nations Unies serait propriétaire des nouveaux locaux ; il serait possible de développer au maximum les services communs ; enfin, cette solution, satisfaisante sur le plan financier, permettrait de donner aux deux institutions spécialisées le sentiment qu'elles appartiennent à la grande famille des Nations Unies.

42. De l'avis de M. MAHDAVI (Iran), quatre solutions s'offrent maintenant à la Commission : renvoyer la décision à la onzième session ; financer directement les travaux de construction ; recommander aux institutions spécialisées d'accepter l'offre du Canton de Genève ; ou, enfin, chercher à obtenir un prêt sans intérêt. Il ne serait pas sage d'adopter la première solution, ni possible d'accepter la deuxième. La troisième n'est pas conforme aux principes si souvent énoncés par les délégations en ce qui concerne la coordination des activités de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées. La délégation iranienne est donc en faveur de la quatrième solution : elle pense qu'il faut autoriser

le Secrétaire général et le Comité consultatif à faire toutes les démarches voulues et à rendre compte à la Commission aussitôt que possible.

43. M. VENKATARAMAN (Inde) trouve cette solution intéressante, mais pense qu'il faudrait d'abord connaître la réaction du Gouvernement suisse.

44. M. FRIIS (Danemark) et M. VAN ASCH VAN WIJCK (Pays-Bas) proposent l'ajournement du débat.

La motion d'ajournement du débat est adoptée.

POINT 46 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports de vérification des comptes concernant les dépenses effectuées par les institutions spécialisées au titre du Compte spécial de l'assistance technique (fin)

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/C.5/L.350)

A l'unanimité, le projet de rapport (A/C.5/L.350) est adopté.

POINT 36 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des commissaires aux comptes (fin) :

d) Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, exercice terminé le 30 juin 1955 (fin)

PROJET DE RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (A/C.5/L.351)

A l'unanimité, le projet de rapport (A/C.5/L.351) est adopté.

La séance est levée à 12 h. 55.